

LES ACCIDENTS SURVENUS
DANS LES CHARBONNAGES

pendant l'année 1921

Introduction.

Le Service des accidents miniers et du grisou termine, dans la présente livraison des « Annales des Mines », la publication de relations résumées des accidents graves survenus, pendant l'année 1921, dans les charbonnages belges (1).

Les relations qui vont suivre ont été rédigées par MM. les Ingénieurs principaux C. Niederau et L. Lebens, attachés respectivement à la 1^{re} et à la 2^{me} Inspection Générale des Mines, et par M. G. Raven, Ingénieur en chef des Mines à Bruxelles.

Elles se rapportent à un certain nombre d'accidents survenus dans les travaux souterrains, ainsi qu'aux accidents survenus à la surface.

Parmi les accidents qui se sont produits dans les travaux souterrains et qui sont signalés dans le tableau XIV de la « Statistique des Industries Extractives et Métallurgiques et des Appareils à vapeur en Belgique pour l'année 1921 » (2), ceux repris sous les rubriques :

(1) Voir *Annales des Mines de Belgique*, Tome XXV (Année 1924), 3^e et 4^e liv.; Tome XXVI (Année 1925), 1^{re} et 2^e liv.

(2) Voir *Annales des Mines de Belgique*, Tome XXIII (Année 1922), 4^e liv.



Asphyxies par d'autres gaz que le grisou; Coups d'eau; Electrocutation; Causes diverses, n'ont jusqu'ici fait l'objet d'aucune mention, d'aucun compte-rendu.

En réalité, en 1921, dans les travaux souterrains des charbonnages belges, on n'a pas enregistré d'accidents rentrant dans les trois premières de ces rubriques. Par contre, on a compté 13 accidents dûs à des causes diverses.

Accidents survenus dans les travaux souterrains et qui sont dus à des causes diverses.

Les 13 accidents qui sont résumés ci-après, ont causé la mort de 2 ouvriers et occasionné des blessures graves à 11 autres.

RÉSUMÉS

N° 1. — Charleroi. — 5^e arrondissement. — Charbonnage du Grand Mambourg et Bonne-Espérance. — Siège Sainte-Zoé, à Montigny-sur-Sambre. — Etage de 615 mètres. — 20 janvier 1921, vers 11 heures. — Un blessé grièvement. — P.-V. Ingénieur J. Lowette.

En creusant une potelle, un ouvrier a été atteint à l'œil droit par un éclat de pierre.

Résumé

Dans une taille chassante entreprise dans une couche de 18° d'inclinaison et de 0^m,77 d'ouverture, un ouvrier à veine avait enlevé les bancs inférieurs de la veine sur une longueur de 2 mètres et une profondeur de 1 mètre.

Afin de faire tomber la partie surplombante, il se mit à creuser dans l'escaille, sous le toit, à l'aide du pic, une potelle où il se proposait d'introduire une lambourde en guise de levier. Au cours de ce travail, un éclat de pierre atteignit l'ouvrier à l'œil droit; il en résulta un ulcère de la cornée.

N° 2. — Charleroi. — 5^e arrondissement. — Charbonnage de Bonne-Espérance. — Siège n° 1, à Lambusart. — Etage de 628 mètres. — 27 janvier 1921, à 9 heures. — Un blessé grièvement. — P.-V. Ingénieur G. Paques.

Un ouvrier a heurté de la tête une conduite d'air comprimé.

Résumé

Au sommet d'un plan incliné, un ravaleur ayant fait monter un wagonnet vide se baissa pour ramasser les chaînes d'attelage. En ce faisant, il se contusionna l'œil droit en heurtant un des collets d'une tuyauterie à air comprimé. En ce point, celle-ci était située à 1^m,40 au-dessus des taques de la recette.

N° 3. — Charleroi. — 5^e arrondissement. — Charbonnage du Grand Mambourg et Bonne-Espérance. — Siège Résolu, à Montigny-sur-Sambre. — Etage de 827 mètres. — 28 janvier 1921, à 1 heure. — Un blessé grièvement. — P.-V. Ingénieur J. Lowette.

Un ouvrier a été atteint à l'œil gauche par un éclat de bois.

Résumé.

Dans une galerie horizontale, un coupeur-voies qui avait éteint accidentellement sa lampe, se fit éclairer par son compagnon, pour façonner à la hache un étançon qu'il maintenait sur le sol.

Au cours du travail, ce dernier ouvrier, agenouillé, fut atteint à l'œil gauche par un éclat de bois.

N° 4. — Charleroi. — 4^e arrondissement. — Charbonnage de Monceau-Fontaine, Martinet et Marchienne. — Siège n° 10, à Forchies-la-Marche. — Etage de 442 mètres. — 1^{er} février 1921, à 14 heures. — Un blessé grièvement. — P.-V. Ingénieur H. Dandois.

Un ouvrier a été atteint à l'œil gauche par un éclat de pierre.

Résumé

Alors qu'il détachait, à l'aide du pic, les aspérités de la roche formant le sol d'une galerie, un coupeur-voies reçut dans l'œil gauche, un éclat de pierre qui provoqua un ulcère de la cornée.

La roche consistait en schiste quérélleux.

N° 5. — Mons. — 1^{er} arrondissement. — Charbonnage de l'Escouffiaux. — Siège n° 8, à Wasmès. — Etage de 815 mètres. — 15 juin 1921, à 13 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur A. Dupret.

Un abatteur a été blessé à l'œil gauche par une parcelle de pierre ou de charbon.

Résumé

Au cours de l'abatage, un ouvrier à veine a été atteint à l'œil gauche par une parcelle de matière minérale.

N'attachant aucune importance à cette blessure, il n'en fit part ni à ses compagnons de travail, ni au surveillant qu'il vit à la fin du poste.

Mais la blessure était plus grave que l'ouvrier le supposait et les médecins qui l'examinèrent constatèrent une perforation de la cornée avec issue d'iris et cataracte traumatique.

N° 6. — Centre. — 3^e arrondissement. — Charbonnage de Mariemont-Bascoup. — Siège Saint-Félix, à Haine-Saint-Pierre. — Etage de 371 mètres. — 24 juin 1921, à 10 heures. — Un blessé grièvement. — P.-V. Ingénieur principal A. Hardy.

Un ouvrier a été blessé à l'œil droit par un éclat de bois.

Résumé

Un raccommodeur, accroupi dans une galerie de retour d'air en réparation, a été blessé à l'œil droit par un éclat de bois qui s'est détaché d'un étau en sapin qu'entaillait, à la hache, un autre ouvrier, posté à quelque distance de lui.

Le blessé, croyant à une douleur passagère, acheva sa journée de travail et se fit examiner le lendemain seulement par le médecin ordinaire de la société. Le mal s'étant aggravé, les soins d'un spécialiste furent nécessaires.

N° 7. — Centre. — 3^e arrondissement. — Charbonnages Réunis de Ressaix, Leval, Péronnes, Sainte-Aldegonde et Houssu. — Siège Sainte-Aldegonde, à Mont-Sainte-Aldegonde. — Etage de 212 mètres. — 25 août 1921, à 23 1/2 heures. — Un blessé grièvement. — P.-V. Ingénieur principal P. Defalque.

En raccourcissant une sclimbe, un recarreur s'est donné un coup de hache au genou droit.

Résumé

Dans un montage en réparation, creusé dans une couche inclinée à 30°, un raccommodeur, agenouillé sur le genou droit, était occupé à raccourcir une sclimbe dont il avait posé une des extrémités sur le sol.

Au second coup, l'outil glissa sur le côté et atteignit l'ouvrier au genou droit.

La victime continua néanmoins à travailler les deux jours suivants.

Dans la suite, elle fut forcée de s'aliter et conserva une ankylose du genou avec un certain degré d'atrophie du membre.

N° 8. — Limbourg. — 10^e arrondissement. — Charbonnage de Winterslag. — Siège de Winterslag, à Genck. — Etage de 600 mètres. — 28 août 1921, à 5 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur A. Meyers.

Un hiercheur a été atteint à la tête par un morceau de bois servant à tordre une ligature de tuyauterie à air comprimé.

Résumé

Dans une galerie horizontale en veine, de 2 mètres de largeur et 1^m,36 de hauteur, une voie ferrée était montée sensiblement à égale distance des parois latérales. Une conduite d'air comprimé était suspendue, à 60 centimètres du sol et à proximité de l'une des parois, à l'aide de ligatures formées d'un bout de cordon de sonnette, cordon se composant de 12 fils d'acier de 0^m/_m,6 de diamètre. En plusieurs endroits, la ligature était tordue à l'aide d'un morceau de bois dont l'extrémité libre s'appuyait contre un montant du boisage.

Trois hiercheurs poussaient sur cette voie un truc chargé d'un évitement pour voie de 60 centimètres, lequel avait été placé obliquement sur le véhicule. Cette pièce ayant heurté la conduite d'air comprimé, l'un des ouvriers voulut écarter celle-ci; en ce faisant, il provoqua l'échappement du bois de l'une des ligatures. L'extrémité libre de ce bois le frappa à l'œil gauche.

La victime a dû subir l'énucléation de cet œil.

Le chef ajusteur a reconnu qu'il est défendu, depuis le début des travaux, de tordre les ligatures à l'aide de bois.

N° 9. — Liège. — 7^e arrondissement. — Charbonnage des Kessales-Artistes. — Siège Xhorré, à Flémalle-Grande. — Etage de 600 mètres. — 13 octobre 1921, à 11 1/2 heures. — Un blessé. — P.-V. Ingénieur R. Masson.

Un ouvrier a été atteint aux yeux par un jet d'air comprimé.

Résumé

L'air comprimé était amené au front d'une galerie en veine par une conduite en fer placée sur le sol et maintenue près des boisages par des ligatures en fil de fer. Cette conduite se composait de tuyaux de 3 mètres de longueur, 60 millimètres de diamètre et 3 millimètres d'épaisseur, dont les extrémités portaient des collets, mandrinés et brasés au cuivre, de 145 millimètres de diamètre et 12 millimètres d'épaisseur. Les collets étaient assemblés par boulons.

La tuyauterie gênant le roulage, parce qu'elle s'était écartée de la paroi de la galerie, deux ouvriers la repoussèrent vers les montants du boisage auxquels ils l'attachèrent. Une légère fuite se déclara à l'un des joints.

L'un des ouvriers se baissa alors pour ramasser sa veste qu'il avait déposée sur le sol en cet endroit. A ce moment, le joint cèda complètement et l'ouvrier reçut dans la figure le jet d'air sous pression, qui soulevait la poussière de la voie. Il a perdu complètement la vision de l'œil gauche.

La brasure avait cédé sur toute la surface de contact avec le collet, lequel s'était séparé du tuyau.

L'auteur de l'enquête a fait remarquer que le mode de fixation des collets, adopté par le fabricant inconnu des tubes, est défectueux au point de vue de la résistance. C'est pourquoi, lorsque l'assemblage cède, le charbonnage forge un rebord au tube et place un collet mobile; les joints résistent alors beaucoup mieux aux efforts extérieurs.

N° 10. — Charleroi. — 3^e arrondissement. — Charbonnage de Courcelles. — Siège n° 6, à Courcelles. — Etage de 276 mètres. — 3 novembre 1921, à 17 1/2 heures. — Un blessé grièvement. — P.-V. Ingénieur principal P. Defalque.

Un machiniste a été happé par la barre en rotation d'une haveuse, qu'il enjambait.

Résumé

Dans une longue taille chassante entreprise dans une couche de 1^m,20 d'ouverture, inclinée de 10°, le havage s'effectuait en montant, au poste d'après-midi, dans un lit de stérile voisin du mur, à l'aide d'une haveuse électrique à barre du système Pick-Quick.

La haveuse « Pick-Quick » porte un petit tambour actionné par le moteur, par l'intermédiaire d'un racagnac, tambour sur lequel s'enroule un câble d'acier, utilisé normalement pour produire l'avancement automatique de l'appareil.

Chaque jour, au commencement du poste, la machine se trouvant au sommet de la taille, il fallait, pour exécuter le havage, la ramener devant la voie de roulage.

Depuis quelque temps, on opérait cette manœuvre, à l'aide du moteur même de l'appareil. A cet effet, on faisait passer sous le bâti de la machine, le câble déroulé qu'on accrochait à un étau du bas de la taille. Le moteur étant mis en marche, produisait l'enroulement du câble sur le tambour et, par conséquent, la descente de la haveuse. Pendant ce déplacement, la barre garnie de pics était disposée suivant l'axe de la haveuse, c'est-à-dire parallèlement au front de la taille; elle continuait à tourner.

Le jour de l'accident, on effectuait cette manœuvre.

Au moment où l'appareil se trouvait devant la costresse de niveau, la partie d'arrière heurta un des étau supportant les bèles de taille. Un ouvrier cria : « Halte! les bois vont tomber! »

Le machiniste posté à l'avant de la haveuse afin de la diriger, croyant à un danger d'éboulement, enjamba la barre pour se réfugier à front. En effectuant ce mouvement, il glissa et, avant que le porion préposé à la surveillance du moteur eût pu arrêter celui-ci, il fut atteint par la barre et blessé grièvement au côté gauche du buste, ainsi qu'à la cuisse gauche et à la jambe droite.

L'Ingénieur verbalisant a rappelé qu'antérieurement, on utilisait un petit treuil à bras situé au pied de la taille, pour procéder à la descente de la haveuse. Il a signalé que dans un charbonnage voisin, on a imaginé de protéger la barre pendant qu'elle tourne à vide, à l'aide d'un fourreau en tôle ouvert du côté du front, fourreau que l'on ramène le long du bâti de la machine quand celle-ci travaille en veine.

Le Comité d'arrondissement a émis l'avis qu'il y avait lieu de généraliser l'emploi de ce dispositif de protection.

M. l'Ingénieur en chef-Directeur de l'arrondissement a invité la direction du charbonnage à protéger la barre haveuse lorsqu'elle n'est pas engagée dans la veine et a attiré son attention sur le dispositif ci-dessus.

N° 11. — Charleroi. — 3^e arrondissement. — Charbonnage de Courcelles. — Siège n° 6, à Courcelles. — Etage de 158 mètres. — 8 novembre 1921, à 12 3/4 heures. — Un tué. — P.-V. Ingénieur principal P. Defalque.

Un ouvrier a été atteint en pleine poitrine par une ruade de cheval.

Résumé

Deux ouvriers, un hiercheur et un accrocheur, faisaient la conversation dans une écurie, quand, sans aucune raison, le cheval situé en face d'eux rua et atteignit en pleine poitrine le hiercheur, qui expira sur le champ.

Immédiatement avant l'accident, le palefrenier avait invité le hiercheur à sortir; seul l'accrocheur était autorisé à pénétrer dans l'écurie et ce en raison de la température peu élevée qui régnait à l'endroit où il était normalement occupé.

N° 12. — Namur. — 6^e arrondissement. — Charbonnage de Ham-sur-Sambre, Arsimont, Mornimont, Franière et Deminche. — Siège de la Galerie Castaigne, à Ham-sur-Sambre. — Etage de 150 mètres. — 19 novembre 1921, à 3 1/2 heures. — Un blessé mortellement. — P.-V. Ingénieur R. Prémont.

Un boiseur s'est blessé au genou droit en taillant un bois.

Résumé

Un boiseur était chargé de placer un cadre de soutènement à front du pilier (galerie de retour d'air) d'une taille. En façonnant à la hache une entaille en sifflet dans un bois, il se blessa au genou droit avec son outil. Il regagna seul le puits et rencontra un porion qui appliqua un pansement sur la blessure. Celle-ci s'envenima et la victime mourut le 14 décembre, d'une infection staphylococcique généralisée.

N° 13. — Charleroi. — 4^e arrondissement. — Charbonnages Réunis de Charleroi. — Siège des Hamendes, à Jumet. — Etage de 320 mètres. — 2 décembre 1921, à 18 heures. — Un blessé grièvement. — P.-V. Ingénieur L. Legrand.

Un recarreur a été atteint à l'œil droit par un éclat de pierre.

Résumé

Au cours du recarrage à l'outil d'une galerie de niveau en veine, un raccommodeur détacha du toit, à l'aide du pic, un bloc de schiste assez dur pesant une quarantaine de kilogrammes.

En tombant, la pierre atteignit une forte scimbe en chêne, qui dépassait un cadre affaissé, et se brisa en projetant un petit éclat; celui-ci vint frapper l'ouvrier à l'œil droit.